



SÉCURISER VOTRE ACHAT IMMOBILIER.....



LE CONSEIL EN FINANCEMENT ET EN ACCESSION

Bénéficiez d'un **accompagnement gratuit et personnalisé**, quel que soit votre projet :

- L'acquisition de la résidence principale dans le neuf ou l'ancien
- Un investissement locatif
- Une renégociation de prêt(s) immobilier(s)
- Un rachat de crédit(s), un rachat de soulte...

Votre dossier est étudié par un conseiller dédié : Que votre projet d'achat soit défini ou encore en réflexion, votre conseiller :

- analyse votre projet après étude de votre profil acquéreur et de l'environnement juridique et patrimonial de l'opération
- élabore un diagnostic financier

Votre conseiller Action Logement vous guide dans la construction de votre projet d'acquisition :

Avec votre accord, votre conseiller dédié étudie la faisabilité de votre projet, vous informe sur les aides financières mobilisables et recherche les solutions de financement adaptées en intégrant les aides Action Logement. Il élabore un plan de financement et vous propose le transfert de vos coordonnées vers le ou les organismes bancaires.



BON À SAVOIR

- **Des conseillers spécialisés** répartis sur tout le territoire
- **Une analyse confidentielle de votre situation** pour une acquisition en toute sécurité
- **Un gage de transparence et d'objectivité** sur les financements proposés

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

*L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

CONSOLIDER VOTRE PROJETDE FINANCEMENT

LE PRÊT ACCESSION



Pour l'achat de votre **résidence principale**, vous envisagez de faire construire ou d'acquérir un logement neuf, de bénéficier d'une opération sécurisée en accession sociale (PSLA, Bail Réel Solidaire...) ou d'acheter un logement HLM.

Avec son prêt* à taux avantageux, Action Logement vous aide à financer cette acquisition.

Vous souhaitez acheter un bien immobilier pour le mettre en location ?

Bénéficiez de financements attractifs dans le cadre du programme **Action Cœur de Ville**.

Investir en centre-ville, c'est investir utile : vous contribuez à l'activité économique locale et vous aidez des salariés à se loger.

